



SYNPA FO SECTION des commerciaux AXA France



SOMMAIRE

- Résultats d'AXA :
Le jackpot !
- Attention à vos portefeuilles !
- DIA 2 : Un probable effet d'aubaine !
- La banque et le réseau AEP : Un avenir sans intérêt ?
- L'alimentation des CET remise en question !
- Rejoignez FO.

Attention à votre portefeuille !

AXA entend, encore et toujours rationaliser ses coûts et optimiser l'allocation du capital. Il s'agit du fil conducteur du plan 2020.

Le réseau AEP, et les commerciaux en particulier ne sont pas préservés. Une attention particulière semble être portée sur les portefeuilles confiés. Désormais, AXA entend adapter la taille des portefeuilles selon la productivité personnelle. Cette productivité serait mesurée en nombre d'actes. Nous ne rentrons pas dans les critères qui devraient entrer en ligne de compte, le sujet est ailleurs. Tout d'abord il entérine un principe qui fragilise ceux qui sont déjà en difficulté et qui pourraient être aidés par l'attribution de clients et non l'inverse. Par ailleurs, la cour d'appel de Douai, dans une affaire concernant AXA a qualifié la reprise de portefeuille à... **une sanction financière ! C'est utile de le savoir**

Résultats AXA 2016 : Une année... record !

L'interview accordée par Thomas Buberl à la presse fin Février pour présenter les résultats 2016 du groupe a le mérite de la concision.

Empreint de modestie, les résultats sont considérés comme « extrêmement solides », avec à la clef tout de même, deux records qualifiés d'historiques par l'homme de Francfort.

Ainsi, pour la première fois, **le chiffre d'affaires dépasse la barre des 100 milliards** (100,2 mds précisément). Le bénéfice net est lui aussi à la fête avec 5,83 milliards d'euros, un résultat record. Ce résultat qui succède à des résultats eux aussi records lors des exercices précédents, contraste avec le sophisme de la Direction lors de la Négociation sur les salaires des administratifs qui, pour justifier l'injustifiable, affirmait que « l'argent se faisait rare », ce qui démontre qu'on se paye royalement notre pomme. Mais d'une certaine manière la Direction a raison, pour les salariés c'est un fait, l'argent est rare.

Pour être certains que tous mesurent le niveau du bénéfice réalisé par le groupe, et sans faire offense à l'intelligence de chacun, il nous paraît de circonstance que de le retranscrire numériquement pour en saisir le niveau :

5 830 000 000 €.

Cela représente bien 10 chiffres avant la virgule et près de 9 fois la masse salariale d'AXA France !

Le bénéfice net par action n'est pas en reste, il est annoncé à 2,24 € en progression de 4 %. Le dividende est quant lui en progression de 5 % à 1,16 euro.

On peut imaginer que tout ces excellents résultats, ratio de solvabilité de 197 % inclus, qui est pour rappel devenu le critère n°1 du nouveau régime de retraite des directeurs, sans oublier les attributions « discrétionnaires » des actions de performance, viendront enjoliver et surtout majorer la rémunération des élites Axiennes à des niveaux bien supérieurs aux nôtres.

L'asymétrie des mesures est factuelle, choquante, injustifiée et surtout inacceptable. Dans le groupe, cette approche répond à la notion d'équité, valeur première et vecteur cardinal de l'inégalité; Une inégalité, nous le répétons, que nous n'acceptons pas et qui mériterait une réaction syndicale à la hauteur du comportement corrosif d'une direction sourde, qui au-delà de nous prendre pour des pigeons, nous prend surtout pour des imbéciles.

Certains pourraient prétexter, qu'AXA France, n'est pas le groupe. C'est vrai ! Alors consultons les résultats d'AXA France. Là aussi le Chiffre d'Affaires porté à 22,8 milliards est en progression de 4,1 %. On peut imaginer qu'au regard des angoisses réitérées chaque année par les patrons des entités phares d'AXA France que le résultat opérationnel serait en berne. Et bien non, il progresse encore et encore pour atteindre 1,338 milliard (**1 338 000 000 euros**).

Mais alors de quelle crise parlent-ils ? L'austérité les frappe t'elle ? Non ! Alors c'est quoi ces balivernes endémiques qui consistent à nous faire avaler ces inepties par paquet de 12. Le peu d'inflation a t'il un impact sur l'augmentation des dividendes ? Non, là encore, il flambe ! Et pour nous la crise serait un obstacle à des mesures salariales solides.

La vérité est plus simple, le gâteau, bien que les ingrédients et l'élaboration sont apportés par l'engagement et l'énergie des salariés, ils n'entendent pas le partager. Pour résumer, les aléas de la situation économique sont à assumer par nous, et les richesses produites, et elles n'ont jamais été aussi élevées qu'aujourd'hui, sont portées au bénéfice quasi exclusif d'une petite centaine d'acteurs d'AXA France engoncés dans leurs certitudes, qui considèrent, bible d'Adam Smith à la main, qu'il est préférable de mieux rémunérer le capital que le travail.

Ceci n'est pas qu'une anomalie, c'est un scandale, une honte ! Mais peut-être devrions-nous, nous mettre au goût du jour en créant des structures dédiées au conseil, structures du type de 2F conseil, rémunérées à... 200 000 €.

DIA 2 : Le risque d'un effet d'aubaine !

La directive européenne du 20 janvier 2016 (publiée le 2 février 2016 au Journal Officiel de l'Union Européenne) réorganise en profondeur la pratique de la distribution des produits d'assurance dans toute l'Europe. La France a jusqu'au 23 février 2018 pour la transposer en droit interne.

Les assureurs devront notamment veiller à ce que les systèmes de rémunération de leurs distributeurs n'entraient pas leur capacité à agir au mieux des intérêts des clients. Il s'agit là d'un vaste programme.

Au-delà de ces contraintes réglementaires se pose naturellement l'interprétation que la Direction de la Distribution en fera.

Comme souvent la Direction a pris la mauvaise habitude, dès lors qu'elle est sujette à de nouvelles dispositions, d'en tirer profit, ou en forçant le trait ou en exigeant plus que les nouvelles préconisations.

Ces phénomènes, nous les avons déjà constatés sous des formes différentes que ce soit avec les préconisations Urssaf pour le règlement des frais professionnels ou les recommandations de l'ACPR.

Pour la Directive DIA 2, un thème fera l'objet de toute l'attention de la Direction, il s'agit de la structure de rémunération et la nécessaire transparence à l'égard des clients et de leurs intérêts.

Concernant la structure de rémunération existante, trois items sont au coeur du « réacteur » pour la nouvelle usine à gaz : La question des seuils de déclenchement des commissions, le maintien de la prime à l'équipement, mais aussi les stimulations, qui selon nos informations poseraient des problèmes de conformité vis à vis de la Directive DIA 2.

Ce que nous pouvons redouter, c'est que l'entreprise se saisisse une fois encore du nouvel environnement pour réduire la rémunération des commerciaux. Il est également probable que ces modifications (aspects réglementaires et outils non fiabilisés) engendrent une énième et insupportable augmentation du temps de travail.

Pour FO, nos revendications sur les salaires, qu'il s'agisse du commissionnement au 1er euro ou la mise en place d'un salaire de base plus élevé au regard des compétences et des qualifications des commerciaux, prennent plus que jamais tout leur sens en réponse à l'évolution de la réglementation.

Ce sera d'ailleurs notre feuille de route pour la défense de vos droits.

AXA Banque et le réseau AEP : Un avenir sans intérêt ?

La presse s'est saisie ces derniers jours d'une information selon laquelle AXA aurait lancé auprès de sa filiale AXA Banque un audit. Une information aussitôt démentie par AXA via un communiqué à la sémantique édulcorée.

Ceci n'est un secret pour personne, les résultats enregistrés par AXA Banque sont, comment dire, moyens et surtout loin des standards exigés par AXA.

Alors on peut imaginer que l'information initiale n'est pas sortie de nul part. Pour autant ce qui nous préoccupe surtout ces derniers mois c'est le recul permanent des résultats enregistrés par le réseau AEP auprès de la filiale bancaire d'AXA. Autant la collaboration entre le réseau des Agents Généraux et Axa Banque est fluide et opérante, autant pour notre réseau, c'est une vraie pagaille. Difficile dans ces conditions d'imaginer qu'il s'agisse d'un simple problème de diamètre de tuyauterie. La situation est d'autant plus trouble que le nombre de commerciaux, dans le réseau, non habilités Banque reste plus que jamais élevé ! La Banque subira t'elle le même traitement que l'IARD dans le réseau ? Pour notre part nous ne le souhaitons pas. Nous considérons même que ces deux activités doivent avoir dans le réseau toute la place qu'elles méritent.

L'alimentation du CET remise en cause ! Signez massivement la pétition !

En ce moment, la Direction n'y va pas avec la dos de la cuillère, sa quête d'économies à tout va, la conduit à prendre des décisions inédites et graves dans l'entreprise. En dénonçant l'accord sur le CET, la Direction s'attaque clairement aux droits des salariés. C'est pourquoi 4 des 5 syndicats représentatifs sur AXA France ont décidé de réagir ensemble en mettant en place une pétition nationale, PA/PC demandant à la Direction de revenir sur sa décision de dénonciation unilatérale de l'accord existant. Cette pétition sera proposée à votre signature par les Syndicats **FO/CGC/UNSA et CFDT**. Nous vous invitons à la signer massivement.

FO, n'est pas signataire de l'accord d'origine. Mais dès lors qu'on porte atteinte aux droits des salariés, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de les défendre dans l'unité la plus large pour éviter qu'ils soient rabotés.

Adhérer à FO, C'est rejoindre un syndicat indépendant, efficace et vraiment à vos cotés !

Dans le nouveau monde qui se profile, bien des salariés s'interrogent sur l'utilité d'adhérer à une organisation syndicale. Une question que les dirigeants d'entreprise ne se posent pas, ils adhèrent à leur syndicat (MEDEF, CGPME, etc...). Les syndicats professionnels, de médecins, Pharmaciens, ou le syndicat REUSSIR des agents généraux AXA, en font de même. Ils défendent leurs intérêts avec un succès qui ne se dément pas. Étrangement, dans l'assurance et dans le réseau salariés d'AXA en particulier cette démarche semble plus difficile. Certes la démagogie ambiante qui consiste à faire croire qu'il n'est pas de bon ton d'adhérer, ne la favorise pas. Pour autant il peut-être utile de connaître les raisons de ces donneurs de conseils pas comme les autres à agir délibérément de la sorte. Peut-être sont-ils même mandatés, qui sait ? En tout cas ce n'est jamais sans raison et rarement pour votre bien. C'est pourquoi nous vous invitons à rejoindre FO, une organisation syndicale, libre, indépendante en mesure de défendre réellement vos intérêts. L'engagement et l'efficacité de FO ne sont plus à démontrer; **Adhérez à FO!**

VOS DÉLÉGUÉS du Sy.n.p.a



NOM, PRÉNOM	DÉPT	TÉLÉPHONE	NOM, PRÉNOM	DEPT	TÉLÉPHONE
FILOMENA Mickael	03	06 76 25 63 49	FERRARI Éric	06	06 11 74 97 76
MARQUES Aurélie	69	06 69 76 05 80	BELMONTE Jean Pierre	34	06 48 64 00 30
MARTIN Patrick	69	06 64 36 91 97	MASSARD Gilles	69	06 12 22 62 13
FESSARD Didier	08	06 89 86 80 64	HOXHA Dorina	21	06 86 64 32 79
NIKOUE Patrick	21	06 13 04 35 47	RAMOA Carlos	21	06 72 71 31 40
VIGNAUD Daniel	21	06 11 57 33 82	JACQUES James	55	06 73 95 86 96
MULLER Franck	55	06 82 99 69 15	BRACAVAL Alexandre	59	06 33 56 56 27
FLAMENT Philippe	59	06 12 38 72 98	MALFOY Hervé	62	06 09 60 31 15
MARTIN Evelyne	62	06 51 04 94 22	HERRMANN Roland	67	06 32 77 79 16
RATSAJETSINIMARO Déra	67	06 78 30 37 96	BISSAC Jean Pierre	80	06 15 38 72 85
GENSSE Philippe	80	06 79 82 92 34	GONTIER Daniel	80	06 77 19 66 98
GRASSO Sandrine	80	06 03 47 37 23	WOJAK Eric	59	06 27 36 49 15
BENAYOUN Lionel	17	06 72 48 00 86	CHARRIE Franck	32	06 07 62 41 95
MORITZ Thierry	33	06 41 81 47 37	PERDUCAT Pascal	33	06 07 59 70 04
STAAL Hervé	33	06 87 29 21 85	BERGERAT Laurent	87	06 17 28 84 31
HABAROU Marielle	65	06 10 32 32 45	OSZUST Jordi	65	06 76 82 73 95
PASQUIET Patrick	66	06 75 91 54 27	LE SAOULT Patrice	50	06 87 93 34 85
LEMESLE Guillaume	76	06 31 49 05 42	ALLAIN Thierry	29	06 81 78 81 82
LE TIEC Philippe	35	06 21 03 06 76	TCHEUNKAM Bertrand	29	07 87 00 06 36
BELIOT Patrice	44	06 08 61 05 90	CHAUVIN Christine	44	06 10 96 50 95
DITTIÈRE Patrice	49	06 07 73 70 96	MIMOUN Joseph	95	06 09 72 08 44
HOULETTE Guillaume	77	06 73 48 21 30	SCHWARTZ Laurent	77	06 85 68 62 52
MORNET Henri	93	07 81 70 89 08	ALTINDAG Hasan	93	06 08 53 27 89

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT À FO

Cotisations* 2017

Inspecteurs : 180 €

EI : 165 €

EB : 135 €

Nom..... Prénom..... Adresse.....

..... Email

Fait à.....le..... Signature.....

Adhésion à adresser à : Patrice DITTIÈRE 11, rue Adèle Considère – 49 320 BRISSAC QUINCÉ

***Les sommes versées font l'objet, soit d'une réduction de 66 % ou d'un crédit d'impôt en cas de non imposition.**